

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1834**

commune (s) : Corbas

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située Chemin de Grange Blanche et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Les Epis d'Or

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1834**

commune (s) : Corbas

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située Chemin de Grange Blanche et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Les Epis d'Or**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement du chemin de Grange Blanche à Corbas, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 225 mètres carrés environ située chemin de Grange Blanche à Corbas et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Les Epis d'Or.

Il s'agit de la parcelle cadastrée sous le numéro 285 de la section BM déjà aménagée en voirie, libre de toute location ou occupation, qui devra être intégrée dans le domaine public communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle se ferait à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre purement gratuit, d'une parcelle de terrain nu cadastrée sous le numéro 285 de la section BM située chemin de Grange Blanche à Corbas et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Les Epis d'Or.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1628, le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Cette opération gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2010.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 550 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.